

Le suicide chez les aînés de la Montérégie : une situation particulière

LES TAUX DE MORTALITÉ PAR SUICIDE DES AÎNÉS N'AUGMENTENT PAS AVEC L'ÂGE.

Les écrits scientifiques démontrent que les décès par suicide augmentent généralement avec l'âge. Or, les taux canadien et québécois de mortalité par suicide, chez les aînés, sont plus bas que dans la plupart des autres catégories d'âge. De plus, les [comparaisons internationales](#) mettent en évidence que les taux de mortalité par suicide chez les Québécois de 65 ans et plus, sont parmi les plus bas au monde tant chez les hommes que chez les femmes.

Au Canada (2009) :

Le taux de mortalité par suicide des 65 ans et plus est moins élevé que chez les 40 à 59 ans (9 c. 18 pour 100 000).

Au Québec (données provisoires pour 2010) :

Le taux de mortalité par suicide chez les 65 ans et plus est aussi moins élevé que chez les 35-49 ans (11 c. 22 pour 100 000).

En Montérégie (voir figure) :

Le taux de mortalité par suicide chez les 65 ans et plus est moins élevé que chez les 26 à 64 ans (9 c. 16 pour 100 000).

LA MONTÉRÉGIE EN BONNE POSITION

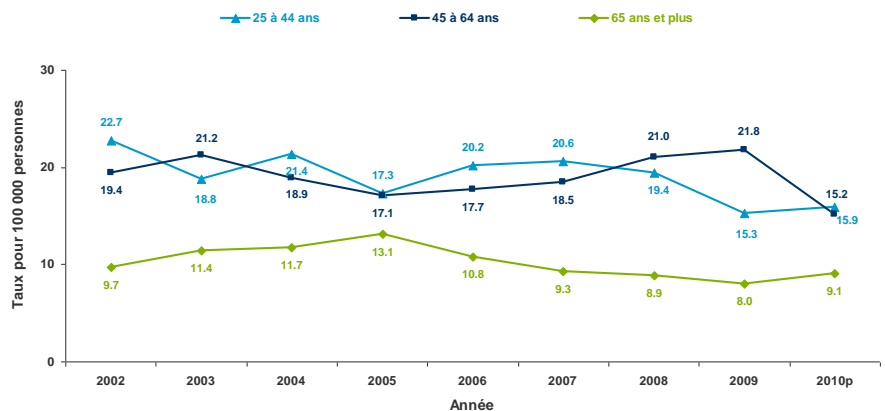
Après une hausse des taux entre 2002 et 2005 (voir figure), on constate que le taux de mortalité par suicide chez les aînés montérégiens est maintenant à la baisse, celui-ci passant de 13 à 9 pour 100 000. Le taux montérégien (tous âges confondus) est quant à lui passé de 15 à 10,5 pour 100 000. Outre la mortalité, on estime qu'annuellement plus de 1 000 aînés montérégiens déclarent avoir des [pensées suicidaires](#). Le petit nombre de tentatives ne nous permet pas de fournir une estimation rigoureuse des taux. Il y a, en moyenne, moins de 20 suicides par année chez les aînés de la Montérégie, 60 % touchant les 65-74 ans. La pendaison demeure le moyen le plus utilisé, suivi de l'auto-intoxication et des armes à feu (voir figure).

L'IMPORTANCE DU PARCOURS DE VIE

Chez les 60 ans et plus, une [étude](#) a mis en évidence que 40 % des personnes décédées par suicide présentaient des troubles mentaux, principalement la dépression. Même si beaucoup de personnes âgées décédées par suicide souffrent d'un trouble mental, ce n'est qu'une très petite minorité des personnes souffrant de troubles mentaux qui vont éventuellement décéder par suicide.

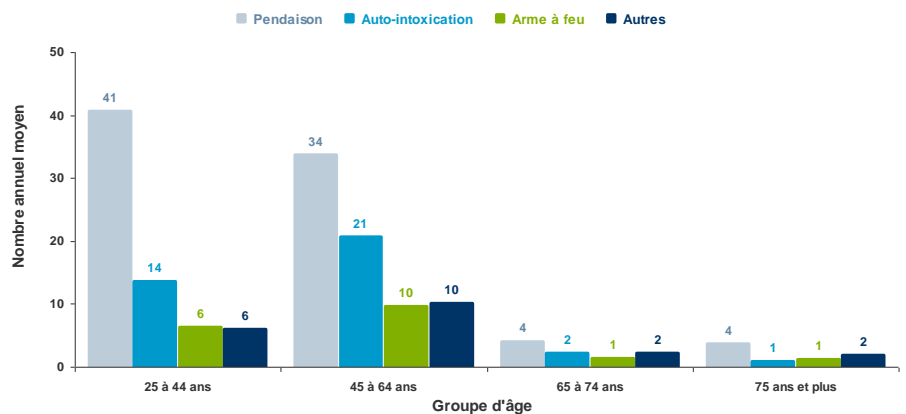
En d'autres termes, le trouble mental ne serait pas une cause directe du suicide, mais plutôt un des nombreux facteurs de risque en interaction avec les événements de la vie.

Décès par suicide chez les 25 ans et plus
Montérégie, 2001 à 2010p



p = Données provisoires
Source : MSSS, Fichier des décès.
Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, octobre 2012.

Décès par suicide chez les 25 ans et plus selon la cause
Montérégie, 2005-2009



Source : Fichier du coroner.
Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, octobre 2012.

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS POURRONS Y ARRIVER !

Plusieurs facteurs peuvent accroître le risque de suicide. Parmi les principaux, nous retrouvons les maladies physiques et mentales, les problèmes familiaux, conjugaux ou financiers ainsi que les troubles de la personnalité.

Toutes les interventions visant à réduire le stress financier, aider les familles à gérer la discorde et accompagner les personnes atteintes de maladies graves pourraient contribuer à réduire le taux de suicide.

Chez les aînés, les bonnes pratiques préventives nous invitent, plus spécifiquement, à réduire l'isolement social, accroître leur estime personnelle et augmenter leur sentiment de sécurité.

Le [Guide des bonnes pratiques](#) en prévention du suicide dans notre région invite tous les intervenants à poursuivre les efforts en ce sens.

À RETENIR

- Comme au Québec, la mortalité par suicide chez les aînés de la Montérégie est moins importante que celle des aînés d'autres régions du monde.
- Depuis 2005, on observe une baisse de la mortalité par suicide chez les aînés montérégiens.
- Les actions de prévention ne visent pas seulement à empêcher le geste suicidaire mais, plus en amont, à limiter et mieux prendre en charge la souffrance des personnes.

Pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales et à condition d'en mentionner la source, ce document peut être reproduit ou téléchargé : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/surveillance-etat-sante/index.fr.html>

Citation suggérée : Richard, Mario. « Le suicide chez les aînés de la Montérégie : une situation particulière », PÉRISCOPE : n° 30, octobre 2012, Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de santé publique, Surveillance de l'état de santé de la population.